

Autorité  
de la concurrence



**Décision n°10-DCC-190 du 16 décembre 2010  
relative à la prise de contrôle du Groupe Hild  
par Abénex IV**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 23 novembre 2010, relatif à l'acquisition du Groupe Hild par Abénex IV, formalisée par un accord de cession en date du 5 novembre 2010 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

**I. Les entreprises concernées et l'opération**

1. Abénex Capital est une société de gestion de portefeuille agréée, active dans le secteur du capital-investissement. Son capital est intégralement détenu par trois personnes physiques dont aucune ne dispose de participation contrôlante dans une autre société. Abénex Capital gère de manière autonome les investissements de ses fonds communs de placement à risques (ci-après « FCPR »), dont Abénex IV. Par le biais de ses FCPR, Abénex Capital est active dans divers secteurs, principalement ceux de la restauration commerciale et collective, du conseil et ingénierie en aménagement d'espaces tertiaires, de la distribution de produits d'électroménager et de la microbiologie.
2. Le Groupe Hild est contrôlé par les sociétés Comptoise d'Articles de Ferblanterie (ci-après, « SCAF ») et Etablissements Albert Hild et Cie (ci-après, « A. Hild & Cie »), elles-mêmes détenues par la famille Hild. SCAF et A. Hild & Cie détiennent des participations majoritaires dans [...] filiales actives dans le secteur de la galvanisation et des produits en zinc. Par ailleurs, SCAF détient [...] % des titres des sociétés France Vulca SARL et Accessoires de Toiture et d'Étanchéité SARL (ci-après, « ATE »), la société Tyma B et la famille Straudo détenant respectivement le reste du capital.
3. L'opération notifiée, formalisée par un accord de cession en date du 5 novembre 2010, consiste en l'acquisition par Abénex IV des titres de l'ensemble des sociétés du Groupe Hild, à l'exception des sociétés SCAF et A. Hild & Cie. L'acquisition porte également sur un fonds de commerce que SCAF exploite à Ponthalier (25), ainsi que sur les participations de SCAF

dans les sociétés France Vulca et ATE. À l'issue de l'opération projetée, l'ensemble des sociétés du Groupe Hild seront détenues majoritairement par Abénex IV. De même, France Vulca et ATE seront détenues à hauteur de [ $<50$ ] % par Abénex IV. Compte tenu des droits de vote prévus par leurs statuts respectifs, Abénex IV détiendra le contrôle conjoint de ces deux sociétés.

4. En ce qu'elle se traduit par l'acquisition du contrôle exclusif du Groupe Hild par Abénex IV, et par la prise de contrôle conjoint des sociétés France Vulca et ATE, l'opération notifiée constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Les entreprises concernées réalisent ensemble un chiffre d'affaires total sur le plan mondial de plus de 150 millions d'euros (Abénex : [...] millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; Groupe Hild : [...] millions d'euros pour le même exercice). Chacune réalise en France un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros (Abénex : [...] millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ; Groupe Hild : [...] millions d'euros pour le même exercice). Compte tenu de ces chiffres d'affaires, l'opération ne revêt pas une dimension communautaire. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés par l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.

## **II. Analyse concurrentielle**

5. Le Groupe Hild est actif dans la galvanisation à chaud, la fabrication de produits de tôlerie-zinguerie pour l'évacuation des eaux de pluie et des fumées. De plus, le Groupe Hild gère un réseau de [...] points de vente, essentiellement pour la distribution de ses propres produits. Enfin, la partie notifiante précise que le Groupe Hild, anciennement actif dans la production d'articles de cuisine en acier émaillé, a mis fin à cette activité et se contente désormais d'écouler les stocks existants. Par ailleurs, la société Tyma B est active dans le négoce de machines outils dédiés à la fabrication de tôles ou autres matériaux en acier ou en plomb. Enfin, la famille Straudo est actionnaire de la société Straudo, qui fabrique et importe des crochets de couverture.
6. Aucune des sociétés actuellement détenues par Abénex Capital n'est active sur ces marchés ni sur des marchés présentant des liens verticaux ou de connexité avec ceux-ci. Par conséquent, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

### **DÉCIDE**

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 10-0209 est autorisée.

Le président,

Bruno Lasserre